

**OPC/compartiment/ISIN** **FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT BELGE**  
 BELFIUS PLAN BONDS, BELFIUS PLAN HIGH, BELFIUS PLAN MEDIUM, BELFIUS PLAN LOW, BELFIUS PLAN EQUITIES, BELFIUS PORTFOLIO  
**SICAV DE DROIT BELGE**  
 BELFIUS MANAGED PORTFOLIO, BELFIUS SELECT PORTFOLIO, BELFIUS PORTFOLIO ADVANCED, BELFIUS FULLINVEST

**Numéro d'entreprise**

**Adresse** Place Rogier 11, 1210 Bruxelles

**Gestionnaire** Belfius Investment Partners

**Type de communication** Publications urgentes par ex. des événements et circonstances spéciaux  
**Date de communication** 2020-07-30

SICAV DE DROIT BELGE
<p>BELFIUS MANAGED PORTFOLIO, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles - OPCVM - Numéro d'entreprise: 0685.973.013</p> <p>BELFIUS SELECT PORTFOLIO, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles - OPCA - Numéro d'entreprise : 0472.911.721</p> <p>BELFIUS PORTFOLIO ADVANCED, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles – OPCA - Numéro d'entreprise: 0889.759.917</p> <p>BELFIUS FULLINVEST, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles - OPCVM - Numéro d'entreprise: 0445.784.878</p>
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT BELGE
<p>BELFIUS PLAN BONDS, Numéro d'entreprise : BE0737.403.007</p> <p>BELFIUS PLAN HIGH, Numéro d'entreprise : BE0737.399.146</p> <p>BELFIUS PLAN MEDIUM, Numéro d'entreprise : BE0737.397.760</p> <p>BELFIUS PLAN LOW, Numéro d'entreprise : BE0737.398.255</p> <p>BELFIUS PLAN EQUITIES, Numéro d'entreprise : BE0736.977.492</p> <p>BELFIUS PORTFOLIO, Numéro d'entreprise : 0737.398.651,</p> <p>OPCVM (Société de gestion : Belfius Investment Partners, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles)</p>

Les investisseurs sont informés des modifications de prospectus suivantes à dater du 31/07/2020 :

- Mise en place d'un mécanisme de protection visant à éviter la dilution de la performance (« Mécanisme d'Anti-Dilution, soit Swing Pricing »). Ce mécanisme a pour objectif d'éviter que les investisseurs existants n'aient à supporter des frais découlant de transactions sur les actifs du portefeuille effectuées suite à des souscriptions ou des rachats importants d'investisseurs. En effet, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants dans le compartiment, le gestionnaire va devoir investir / désinvestir les montants correspondants, générant des transactions, qui peuvent comporter des frais, variables, en fonction du type d'actifs. L'activation du Mécanisme d'Anti-Dilution vise donc à faire supporter ces frais par les investisseurs à l'initiative des mouvements de souscriptions/rachats et à protéger les investisseurs existants.

Le mécanisme est mis en place sur l'ensemble des (compartiments) des sicav et /ou FCP

Le projet de prospectus est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement (en néerlandais et en français) au siège social de la Société de gestion et de l'établissement chargé du service financier en Belgique et de ses agences (Belfius Banque S.A., place Rogier 11, 1210 Bruxelles), ainsi que sur les sites internet [www.belfius.be](http://www.belfius.be), [www.belfiusip.be](http://www.belfiusip.be).

Le Conseil d'administration de chaque sicav.

Le Conseil d'administration de la Société de gestion des FCP.